



Protocole de reprise des compétitions pour les majeurs à partir du 30 juin 2021

Version du 13 mai 2021

- L'événement est organisé selon les normes sanitaires en vigueur à date, en accord avec la mairie d'appartenance et après avoir prévenu la préfecture.
- L'organisateur définit le nombre maximal de personnes ayant accès au complexe sportif. Le nombre de participants à l'épreuve n'est pas limité.
- Toutes les personnes entrant sur le plateau de la compétition doivent présenter un test Covid négatif datant de moins de 72 heures. Les organisateurs, s'ils le souhaitent, pourront prévoir un stand de tests antigéniques.
- Un registre de présence est obligatoire pour toute personne accédant sur le lieu de la compétition, autre que les arbitres et les tireurs pour qui la liste d'engagement est suffisante. Concernant la présence sur le plateau de la compétition, seules les personnes accréditées seront autorisées à y accéder (tireurs, cadres, entraîneurs, dirigeants, représentants officiels, organisateurs).
- Cette accréditation devra être visible via un badge fourni par l'organisateur.



INSCRIPTIONS, PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

- Les tireurs sont inscrits selon les normes habituelles.

Pour les épreuves nationales

- Les organisateurs font payer les droits d'inscription par télé-paiement via l'Extranet de la FFE.
- Les tables d'inscriptions, d'émargement et d'encaissement sur les lieux de la compétition sont proscrites.

Pour les épreuves régionales ou départementales

- Dans la mesure du possible, les droits d'inscriptions devront être anticipés, afin d'éviter les tables d'inscriptions. Si cela s'avère impossible, les inscriptions doivent être organisées afin d'éviter les attroupements.

MASQUES SANITAIRES

- Conformément à la réglementation par décret N° 2020-860 du 10 juillet 2020, toutes les personnes âgées de plus de 10 ans, quels que soient leur statut et leur fonction, sont obligées de porter un masque sanitaire en pénétrant dans le complexe sportif. Seules les exceptions définies par ce même décret sont tolérées. Ce masque doit couvrir la bouche, le nez et respecter les normes sanitaires en vigueur à date.
- Les tireur/ses sont autorisé/es à enlever leur masque sanitaire pendant les assauts, juste avant de mettre le masque d'escrime, et ce jusqu'à la fin de la phase de récupération physique. Ils remettent le masque sanitaire dès que l'activité sportive se termine.



DIRECTOIRE TECHNIQUE – ARBITRE

- Le directoire technique est installé dans un local répondant aux normes sanitaires en vigueur.
- Si cela est possible, les arbitres peuvent bénéficier d'un local de repos répondant lui aussi à ces normes. La jauge de 1 personne pour 4m² doit être respectée.

AFFICHAGE DES POULES, MATCHES ET RÉSULTATS

- Afin d'éviter les attroupements, aucun affichage papier des résultats n'est possible.

ACCUEIL DES TIREURS

Pour les compétitions nationales

- L'appel des tireurs se fera directement sur les pistes.
- Il est recommandé à l'organisateur de publier la veille au soir les poules ou tableaux avec l'horaire et le numéro de piste par toute voie dématérialisée qu'il juge utile. Les poules où il y a un/e ou plusieurs tireur/ses absent/es demeureront incomplètes.
- Afin d'éviter un nombre trop important de tireurs absents dans les poules, les clubs doivent signaler aux organisateurs les tireurs absents au plus tard à 18 heures la veille.
- Il est préconisé de rembourser l'inscription à tous/tes tireurs/ses ayant eu un test positif dans les 72 heures précédant la compétition ou testé/e positivement le jour même via un test antigénique le cas échéant.
- Un sens de circulation est établi afin d'éviter les croisements et limiter tous les déplacements inutiles.



Pour les compétitions régionales ou départementales

- Les organisateurs devront le plus possible tendre vers une organisation identique aux compétitions nationales, si cela s'avère impossible, tout doit être organisé pour qu'il n'y ait pas d'attroupements.
- Un sens de circulation est établi afin d'éviter les croisements et limiter tous les déplacements inutiles.

HABILLEMENT DES TIREURS, VESTIAIRES

- L'utilisation de vestiaires est réservée au public prioritaire et, dans la mesure du possible, doit se faire en respectant les consignes sanitaires en vigueur et la réglementation locale. Sinon, il est demandé aux tireur/ses d'arriver dans une tenue permettant de ne pas les utiliser.
- Chaque tireur devra mettre l'ensemble de ses affaires dans sa housse, fermée.

SPECTATEURS

- Les spectateurs sont à nouveau autorisés, à **100%** de la capacité.
- Les spectateurs sont installés dans les gradins en tenant compte des mesures de distanciation physique, en accord avec la mairie et la préfecture et au moment opportun jugé par l'organisateur selon les normes sanitaires en vigueur à date (échauffement, poules, ou tableau d'élimination).
- Un registre est obligatoirement tenu.
- Toute personne dans les tribunes doit porter un masque sanitaire.
- L'accès au plateau depuis les tribunes doit être condamné, aucun/e spectateur/trice n'est accepté/e dans la zone des pistes.



LA COMPÉTITION

- Chaque tireur/se doit avoir un sac fermé en bout de piste avec toutes ses affaires à l'intérieur.
- Toutes les affaires sont personnelles et ne peuvent être prêtées.
- Un seul coach est accepté en bout de piste. Le badge d'accréditation fourni par l'organisateur faisant foi ; il devra être visible.
- Pour les matchs par équipe : les tireur/ses des 2 équipes (y compris le remplaçant) sont autorisé/es en bout de piste.
- Tireurs et tireuses sont présent/es sur le plateau seulement lors de l'échauffement, des matchs de poules et des matchs à élimination directe. Il est interdit d'aller sur une autre piste. Les tireur/ses sortent de la zone de piste dès leur élimination effective.
- Le port du masque est obligatoire entre les assauts.
- La poignée de main n'est pas autorisée. Les cris après une séquence de touches, les étreintes et embrassades victorieuses ne sont pas autorisés. (Réglementation de la F.I.E. au 1^{er} juillet 2020).
- La vérification de la feuille de match se fera de façon visuelle auprès de l'arbitre, qui après validation par le/a tireur/se sera seul à la signer.
- Pour les branchements et débranchements il est préconisé d'avoir un/e bénévole pour plusieurs pistes. Elle ou lui seul/e sera autorisé/e à désinfecter et manipuler les prises de garde et enrouleurs après chaque combat. En l'absence de bénévoles disponibles, ce rôle sera confié à l'arbitre.

BUVETTE, RESTAURATION, VIN D'HONNEUR

Les buvettes

- Les buvettes sont à nouveau autorisées, mais sous forme de « plats » à emporter.
- L'espace doit être organisé pour qu'il n'y ait aucun regroupement.
- Un marquage aux sols pour la distanciation, une file d'attente organisée et un sens de circulation devront être mis en place.



- Les surfaces devront être régulièrement désinfectées.
- Une seule personne est autorisée dans l'espace buvette.

La restauration assise est autorisée selon le protocole HCR

- 6 personnes maximum par emplacement.
- Service à la place.

Les vins d'honneurs sont autorisés

- Système de mange-debout (table haute) avec 6 personnes maximum par table.
- Pas de consommable accessible en libre-service.
- Distanciation de 2 mètres minimum entre chaque personne.

ÉVOLUTIVITÉ DES MESURES

- Toutes ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des demandes ministérielles, des connaissances scientifiques et de l'évolution de l'épidémie.
- Au besoin le référent COVID-19 de la FFE peut être contacté au +33 1 87 12 30 08

Pour la Cellule Covid FFE,

Le président,
Dr BOUQUET
Le 13 mai 2021



A LIRE AVANT D'ENTRER DANS LA SALLE

SI VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS DES SYMPTÔMES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS

- Fièvre
- Toux
- Essoufflement inhabituel
- Mal de tête
- Perte de goût ou d'odorat
- Courbatures ou fatigue inhabituelles et non liées à l'effort
- Diarrhées

ALORS N'ENTREZ PAS SUR LES LIEUX DE LA COMPÉTITION

- Prévenez l'organisateur, rentrez chez vous et restez confiné/e
- Faites-vous tester
- Contactez votre médecin traitant

